

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains le 7 novembre 2019

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de défrichement en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Ongles

Conformément aux articles L.123-9 et R.123-6 du code de l'environnement, sur proposition du commissaire enquêteur suite à une publication tardive de l'avis au public, l'enquête publique fixée initialement du lundi 28 octobre au jeudi 28 novembre 2019 inclus par arrêté préfectoral n° 2019-266-012 du 23 septembre 2019, est prolongée de 7 jours soit jusqu'au :

jeudi 5 décembre 2019 à 17 h.

Ce projet envisagé au lieu dit « La Seygne » comporte une demande d'autorisation de défrichement pour 2 emprises distinctes et clôturées d'une centrale photovoltaïque, les pistes extérieures à créer, la modification de l'accès avec élargissement du chemin rural et amélioration de la visibilité. Les zones à défricher d'une surface de 12 ha 70 a 00 ca sont situées dans les parcelles cadastrées F3 (4 ha), F4 (8 ha 50 a) et E211 (20 a).

D'une puissance d'environ 8 Mwc, le projet vise à assurer la sécurité énergétique du territoire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à participer au développement des énergies renouvelables par la production d'électricité sans émissions sonores, sans déchets et sans consommation d'eau. Le dossier comprend notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral n° 2019-266-012 précité, M. Joseph Nesci, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra une permanence supplémentaire en mairie d'Ongles le :

jeudi 5 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

Les pièces du dossier sur support papier ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie d'Ongles afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie d'Ongles soit les lundis de 14 h à 18 h et les jeudis de 15 h à 19 h (sauf le jeudi 5 décembre de 14 h à 17 h) ;
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'Ongles (code postal : 04230) ou encore à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Le dossier est mis à la disposition du public en préfecture et consultable sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : [publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune d'Ongles](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/publications/enquetes_publicques/liste_des_communes/commune_d'Ongles) ;

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Ongles ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence où toute personne pourra en prendre connaissance pendant un an après la clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus d'opération de défrichement.